

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 23 juin 2025

Paraphe



019-200066645-20250623-62-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	7
Nombre de votants	37
Date de la convocation	13/06/2025
Certifié exécutoire le	23/06/2025
Date d'affichage	24/06/2025
Envoyé en préfecture le	24/06/2025

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), BOURDARIAS Sophie (excusée), CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à PEYRAMAURE Pierre), GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), RUAL Bernard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), TAVERT Gérard.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

62-2025 Validation proposition de maîtrise d'œuvre bâtiments photovoltaïques ZA la Veyrière :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet d'aménagement de deux bâtiments photovoltaïques sur le lot n°5 de la ZA la Veyrière commune de Treignac.

Il rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°110-2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise FG ECO pour la première partie de ce projet de construction.

Il explique la nécessité de continuer le travail avec cette entreprise dans une logique de continuité de projet et précise qu'une proposition d'honoraire revue à la baisse a été faite à un taux de 7.2 %

Le Président propose de retenir l'entreprise FGECO pour les missions de maîtrise d'œuvre sur ce projet de construction à un taux de 7,2 %

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des plis et aux propositions de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DE VALIDER** la proposition du Président de retenir l'entreprise FG ECO pour les missions de maîtrise d'œuvre pour la fin de la construction des 2 bâtiments photovoltaïques.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait à Treignac le 24/06/2025

Le Président, Philippe JENTY.

